# NOTE D'INFORMATION

### **UPLINE OBLIG DYNAMIQUE**

Nature juridique FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19209 en date du 17/12/2019.

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne



### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VOUGEF CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca Tél: 05 22 99 71 71 - Fax: 05 22 99 71 75

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



#### 1-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: UPLINE OBLIG DYNAMIQUE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038515

Date et référence de l'agrément

: 09/09/2019, GP19160

Date de création

: 08/11/2019

Siège social

: 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sis à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca et représenté par Monsieur Othmane TAJEDDINE en sa

qualité de Directeur Banque des Marchés de Capitaux

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGE D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU	0522 20 25 33

Commissaire aux comptes Monsieur Mohamed HDID HDID

&

ASSOCIES représenté

par



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations OCT

Sensibilité min : 0.5 (exclu)
 Sensibilité max : 1.1 (inclus)

 Indice de référence : 65% TMP + 35% MBI MT. (TMP est le taux moyen des opérations de prêt interbancaire au jour le jour, il est publié par Bank Al Maghrib - MBI MT est publié par BMCE BANK)

- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux investisseurs de profiter de la performance de leurs placements à court terme en investissant dans la dette souveraine et celle émise par le secteur des banques. Aussi, le FCP a pour objectif de surperformer son benchmark.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat et en titres de créances émises par les banques marocaines.

Le FCP ne pourra détenir ni d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de titres d'OPCVM « actions », ni de titres d'OPCVM « diversifiés », ni de titres d'OPCVM « contractuels », ni de titres d'organismes de placement collectif en Capital (OPCC), ni de titres de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Toutefois, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons ;
- Actions et parts d'OPCVM Monétaires et OCT ayant une exposition à 100%, hors créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités en titres de créances émis ou garantis par l'État et en titres de créances émises par les banques marocaines ;
- Titres à l'international;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 1 an
- Souscripteurs concernés : Grand public



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : A compter de la commercialisation de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), et ce au plus tard le vendredi avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée le même jour.
- Affectation des résultats : Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;

- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;

- Téléphone : 05 22 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

 Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



# IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - O Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.
  - Cas d'exonération :
    - Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.
- Frais de gestion :
  - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	12.000 MAD HT	
2- Frais de publication	20.000 MAD HT	
3- Commission du Dépositaire	0,03% HT	
4- Commission AMMC	0,025% HT	
5- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3.600 MAD HT	
6- Maroclear (droit 'admission)	Selon tarification en vigueur	
7- Prestation de la Société de Gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-	

